

Appép 

Association des professeurs de philosophie de l'enseignement public

**Rapport de l'enquête sur l'année 2022-2023  
et sur la session 2023 du baccalauréat**

## Table des matières

<b>Préambule</b>	<b>3</b>
<b>Questionnaire et données chiffrées</b>	<b>5</b>
<b>Synthèse qualitative</b>	<b>9</b>
<b>I. L'année scolaire</b>	<b>9</b>
<b>II. La spécialité «Humanités, littérature et philosophie»</b>	<b>14</b>
<b>III. L'épreuve de philosophie</b>	<b>21</b>
<b>IV. Le grand oral</b>	<b>26</b>
<b>V. La correction dématérialisée</b>	<b>28</b>
<b>VI. Les enjeux structurels</b>	<b>31</b>

## Préambule

Le rapport qui suit présente la synthèse du questionnaire soumis par l'Appep aux professeurs de philosophie entre le 8 juillet et le 15 octobre 2023. Il porte sur le déroulement de l'année scolaire 2022-2023 et sur la session 2023 du baccalauréat.

### **Contexte**

Après deux années perturbées par la crise sanitaire, l'année 2022-2023 a été celle d'un retour à la normale. Aussi le baccalauréat s'est-il déroulé, pour la première fois, conformément au calendrier prévu par la réforme Blanquer.

Les épreuves de spécialité ont donc eu lieu en mars. Les élèves connaissaient dès le mois d'avril 82 % de leur note finale. Nos collègues ont tenu à témoigner dans cette enquête de la désertion qui s'ensuivit : quand ils étaient présents, les élèves étaient le plus souvent démotivés et accaparés par leur projet d'études supérieures. Ceux dont le baccalauréat allait se jouer sur les deux épreuves du mois de juin ont travaillé dans un climat de démobilisation générale.

### **Réponses**

Le taux de réponses au questionnaire est légèrement inférieur à celui, exceptionnellement élevé, de 2022. 537 professeurs de philosophie ont tout de même pris le temps de répondre aux 52 questions qui leur étaient soumises. Si les réponses ont afflué au mois de juillet, elles se sont tariées en septembre et en octobre, contrairement à l'an passé. Sans doute des collègues ont-ils estimé que le report des épreuves de spécialité, annoncé à la fin du mois d'août par le nouveau ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, diminuait l'enjeu de cette enquête.

Si les réponses sont moins nombreuses, elles sont en revanche moins lacunaires, plus longues et détaillées que dans le précédent questionnaire<sup>1</sup>. Ainsi nos collègues évoquent-ils de manière très concrète la fragmentation des services, l'alourdissement des effectifs, la dégradation de leur emploi du temps, la surcharge de correction, la multiplication des tâches administratives, l'énergie dépensée à organiser des devoirs sur table, le temps perdu à concevoir des devoirs de rattrapage pour des élèves obnubilés par leurs moyennes, les récriminations qui leur sont faites lorsqu'ils sanctionnent un devoir plagié ou généré par une IA, les pressions qu'ils subissent pour bonifier leurs notes et modifier les appréciations qui pourraient entacher les dossiers Parcoursup. Apparaît de manière saisissante la paupérisation d'un métier qui laisse peu de respirations pour lire et préparer ses cours, et qui soumet les professeurs aux demandes toujours plus pressantes des élèves, des parents et de l'administration.

Dans ce climat très dégradé, nos collègues se sentent souvent abandonnés par leur hiérarchie et trop peu reconnus. Le coefficient dérisoire affecté à l'épreuve, singulièrement dans la voie technologique où les conditions d'enseignement sont souvent très difficiles, apparaît comme une marque de mépris à l'égard de leur travail mais aussi d'une discipline pourtant essentielle à la construction du jugement critique.

Aussi cette synthèse envoie-t-elle un triple signal d'alerte. Elle donne d'abord un aperçu saisissant de l'état d'épuisement des professeurs de philosophie : si nos collègues aiment encore enseigner leur discipline et constatent l'intérêt qu'elle suscite chez les élèves, domine le sentiment

---

<sup>1</sup> Le pourcentage des réponses qui ont été effectivement traitées est par conséquent plus élevé que l'année dernière : 83 % contre 65 % l'an passé.

largement partagé d'une dégradation sans précédent du métier. Elle montre aussi, très concrètement, comment l'enseignement de la philosophie a été marginalisé par les dernières réformes. Plus généralement, elle révèle l'état de fragilité d'une institution scolaire qui semble avoir renoncé à sa visée émancipatrice.

### ***Synthèse, mode d'emploi***

La première partie du rapport présente le questionnaire ainsi que les données chiffrées des questions qui appelaient une réponse fermée. La seconde propose une synthèse qualitative des commentaires et des réponses aux questions ouvertes.

Il nous a paru judicieux d'introduire dans la première partie du questionnaire deux nouveaux volets de questions portant sur l'enseignement de la philosophie dans la voie technologique et sur l'enseignement moral et civique. Ces deux sujets ayant donné lieu à des réponses nombreuses et parfois très développées, la première section de la synthèse est, par conséquent, plus longue que les autres.

La seconde partie ne correspond pas exactement à l'ordre du questionnaire. Comme dans la synthèse de la précédente enquête, il nous a paru plus clair de distinguer l'enseignement de tronc commun et la spécialité HLP. La première section présente donc la synthèse des questions portant spécifiquement sur l'enseignement de la philosophie de tronc commun pendant l'année 2022-2023<sup>2</sup>, la deuxième, celle des réponses aux questions relatives à la spécialité «Humanités, littérature et philosophie»<sup>3</sup>.

À la fin de chaque section apparaissent les demandes de l'Appep. Certaines sont, hélas, récurrentes, d'autres sont nouvelles. Ces dernières ont été élaborées lors de la dernière Assemblée générale de l'association ou suggérées par les remarques des collègues ayant répondu à l'enquête. Nous tenons à les remercier pour les propositions qu'ils ont formulées, leurs messages d'encouragement et leurs témoignages de reconnaissance.

Toutes les phrases en italiques et entre guillemets sont des citations textuelles.

---

<sup>2</sup> Questions 1, 2, 3,5.2, 7, 8, 9, 10 et 11 de la partie I du questionnaire.

<sup>3</sup> Questions 4, 5.1, et 6 de la partie I du questionnaire et intégralité des questions de la partie II.

## Questionnaire et données chiffrées

Nombre total de réponses : 537

Nombre de réponses retenues : 450

### I. L'année scolaire

1. **Combien de classes avez-vous eues cette année (classes d'EMC comprises)?** 4,9
2. **Combien d'élèves avez-vous eus cette année?** 135
3. **Avez-vous enseigné dans la voie technologique?**
  - Oui : 56 %
  - Non : 44 %
- 3.1. **Si vous avez enseigné dans la voie technologique :**
  - **La deuxième heure a-t-elle été dédoublée?**
    - Oui : 30,2 %
    - Non : 69,8 %
  - **Avez-vous bénéficié d'heures à effectifs réduits?**
    - Oui : 26,8 %
    - Non : 73,2 %
- 3.2. **Quelle appréciation portez-vous sur votre enseignement dans la voie technologique?**
4. **Si vous avez été chargé de la spécialité HLP, quel bilan tirez-vous de votre enseignement?**
5. **Avez-vous pu organiser des bacs blancs?**
- 5.1. **En HLP :**
  - Oui : 89 %
  - Non : 11 %
- 5.2. **En philosophie de tronc commun :**
  - Oui : 59 %
  - Non : 41 %
6. **Estimez-vous avoir pu préparer vos élèves d'HLP au grand oral dans de bonnes conditions?**
7. **Étiez-vous chargé de l'EMC?**
  - Oui : 22 %
  - Non : 78 %
8. **Votre chef d'établissement accorde-t-il sans difficulté l'EMC aux professeurs de philosophie qui en font la demande?**
9. **Quelle appréciation portez-vous sur la manière dont s'est déroulé le troisième trimestre?**
10. **Avez-vous subi des pressions des élèves, de leur famille, de votre hiérarchie?**
  - Oui : 29,5 %
  - Non : 70,5 %
11. **Estimez-vous que votre charge de travail s'est alourdie?**
  - Oui : 78 %

- Non : 22 %

## II. L'épreuve d'HLP

- 1. Combien de copies avez-vous corrigées?**
- 2. Avez-vous utilisé les demi-journées de décharge de cours pour corriger les copies?**
  - Oui, une demi-journée : 6,7 %
  - Oui, deux demi-journées : 11,2 %
  - Oui, trois demi-journées : 11,2 %
  - Oui, quatre demi-journées : 38,7 %
  - Non, aucune demi-journée : 32,2 %
- 3. Les réunions d'entente et d'harmonisation vous ont-elles été utiles pour évaluer vos copies?**
  - Oui : 60 %
  - Non : 40 %
- 4. Vous a-t-il été demandé d'harmoniser vos notes avec le correcteur de lettres?**
  - Oui : 18,8 %
  - Non : 81,2 %
- 5. Vous a-t-il été demandé de bonifier vos notes?**
  - Oui : 26,4 %
  - Non : 73,6 %
- 6. Comment jugez-vous les sujets proposés à l'épreuve d'HLP?**
- 7. Comment estimez-vous la qualité des copies?**
- 8. Quelle appréciation portez-vous sur la nouvelle procédure d'harmonisation (par des commissions académiques restreintes)?**
- 9. Si vous avez été convoqué pour le faire passer, avez-vous jugé satisfaisant le déroulement de l'oral de rattrapage en HLP?**
  - Oui : 42,3 %
  - Non : 57,7 %
- 10. Qu'avez-vous pensé des notes que vos élèves ont obtenues à l'épreuve d'HLP?**
- 11. Quel jugement portez-vous sur l'épreuve d'HLP?**

## III. L'épreuve de philosophie

- 1. Avez-vous été convoqué pour surveiller l'épreuve de philosophie malgré la note de service du 20-9-2022 aux termes de laquelle les professeurs de philosophie sont déchargés de toutes les surveillances des épreuves finales?**
  - Oui : 21,4 %
  - Non : 78,8 %
- 2. Combien de copies avez-vous eu à corriger?**
- 3. Avez-vous corrigé :**
  - dans la voie générale? 80 %
  - dans la voie technologique? 20 %

4. **De combien de jours ouvrables avez-vous disposé pour la correction?**
5. **Estimez-vous les sujets proposés dans la voie générale satisfaisants?**
- Oui : 53,6 %
  - Non : 46,4 %
6. **Estimez-vous les sujets proposés dans la voie technologique satisfaisants?**
- Oui : 76,8 %
  - Non : 23,2 %
7. **Les réunions d'entente et d'harmonisation vous ont-elles été utiles pour évaluer vos copies?**
- Oui : 65,6 %
  - Non : 34,4 %
8. **La communication des éléments d'évaluation aux correcteurs vous semble-t-elle opportune?**
- Oui : 56,4 %
  - Non : 43,6 %
9. **Avez-vous été confronté à des cas de présomption sérieuse de fraude?**
- Oui : 7,5 %
  - Non : 92,5 %
- 9.1. Si oui : Quelle démarche avez-vous suivie pour signaler la suspicion de fraude?
- 9.2. Si oui : Quelles furent les réponses apportées par l'administration et l'inspection?
10. **Quelle appréciation portez-vous sur la nouvelle procédure d'harmonisation (par des commissions académiques restreintes)?**
11. **Si vous avez été convoqué aux délibérations, comment avez-vous jugé leur déroulement?**
- Satisfaisant : 54,3 %
  - Non satisfaisant : 45,7 %
12. **Si vous avez été convoqué pour faire passer les oraux de rattrapage, comment avez-vous jugé leur déroulement?**
- Satisfaisant : 56,5 %
  - Non satisfaisant : 43,5 %
13. **Quelles propositions feriez-vous pour améliorer l'épreuve de philosophie?**

#### IV. L'épreuve de grand oral

1. **Avez-vous été convoqué pour siéger dans un jury du grand oral?**
- Oui : 15,7 %
  - Non : 84,3 %
- 1.1. Sur combien de jours avez-vous été convoqués?
- 1.2. Avez-vous eu moins de copies de philosophie à corriger?
- 1.3. **Avez-vous eu à interroger des candidats dont le sujet portait sur une spécialité autre qu'HLP?**
2. **Quel jugement portez-vous sur l'épreuve du grand oral?**

## V. La correction dématérialisée

- 1. Avez-vous jugé satisfaisante la correction des copies via le logiciel Santorin?**
  - Oui : 59 %
  - Non : 41 %
- 2. Avez-vous reçu des copies «au fil de l'eau»?**
  - Oui : 23,5 %
  - Non : 76,5 %
- 3. Avez-vous reçu des copies après la date de la remontée de notes?**
  - Oui : 1,9 %
  - Non : 98,1 %
- 4. Vos notes ont-elles été modifiées sur Santorin sans que vous en ayez été avisé?**
  - Oui : 1,8 %
  - Non : 19,2 %
  - Je l'ignore : 79 %
- 5. La correction dématérialisée facilite-t-elle votre travail de correction?**
  - Oui : 48,8 %
  - Non : 51,2 %
- 6. Au total, quel jugement portez-vous sur la correction dématérialisée?**
  - Il faut la maintenir en l'état : 24,3 %
  - C'est une bonne idée sous réserve d'améliorations : 38,2 %
  - Il faut la supprimer : 37,5 %

## VI. Les enjeux structurels

- 1. Comment envisagez-vous l'avenir du baccalauréat?**
- 2. Quel regard portez-vous sur la place de la philosophie au lycée?**

# Synthèse qualitative

## I. L'année scolaire

### I-1. La charge de travail

Des collègues remarquent que la charge de travail a toujours été très lourde et que les classes sont très chargées depuis les années 1980. La très large majorité des collègues (78 %) estime cependant qu'elle l'est plus encore depuis la réforme du baccalauréat.

Depuis la disparition de la série L, les professeurs de philosophie ont au maximum 4 heures de cours avec la même classe en tronc commun. Ils n'ont souvent que 2 heures dans la voie technologique, car la deuxième heure est rarement dédoublée. En spécialité HLP, l'horaire n'est que de 3 heures en terminale et 2 heures en première, sans aucun temps de coordination prévu entre le professeur de lettres et de philosophie. Le dédoublement n'est plus de droit en EMC. Il est en revanche obligatoire de mettre une note par trimestre. Si l'on ajoute l'effectif généralement chargé des classes, les professeurs entrent alors dans «*un long tunnel de correction*» dès la fin du mois de septembre.

À la charge de correction s'ajoutent l'augmentation des tâches administratives, la «*multiplication de petites tâches chronophages*», la «*communication incessante*» engendrée par les ENT, la prise en charge des élèves à besoins particuliers, toujours plus nombreux. D'une manière générale, beaucoup d'élèves arrivent en terminale avec un faible niveau, peu d'autonomie et, parfois, des problèmes psychologiques qui affectent leur motivation et leur travail scolaire. Il leur faut donc un accompagnement accru. Déjouer la fraude et éviter les plagats demandent également à nos collègues des trésors d'inventivité qui leur font perdre un temps considérable. Dans des conditions aussi dégradées, bon nombre refusent désormais d'être professeur principal, car la charge de suivi des élèves s'est elle aussi alourdie.

Plusieurs collègues font part de problèmes de santé extrêmement préoccupants, comme des *burn-out* ou des hospitalisations en fin d'année scolaire pour épuisement. Si la situation n'est pas aussi grave pour tous, un sentiment de fatigue et d'«*injustice*» s'exprime régulièrement. Au travail très lourd de l'année s'ajoute la charge des corrections du baccalauréat : on peut être convoqué pour les épreuves de spécialité, l'épreuve écrite de philosophie, le grand oral, les jurys et les oraux de rattrapage.

Si nos collègues ne refusent pas d'effectuer le travail qui leur incombe, ils exigent néanmoins qu'il soit pris en compte à sa juste mesure. Plusieurs demandent en ce sens que la pondération soit révisée pour les classes de terminale, où la charge de travail s'est alourdie sans commune mesure avec celle des professeurs des autres disciplines, à l'exception des lettres. De nombreux commentaires témoignent par ailleurs du temps qui manque cruellement pour lire et travailler ses cours.

### I-2. L'organisation des bacs blancs

59 % des collègues ont pu organiser des baccalauréats blancs ou des devoirs en 4 heures en philosophie. Le nombre de devoirs varie cependant d'un établissement à l'autre, un seul devoir ici, trois là, révélant une préparation très inégalitaire des élèves à l'examen. Si un seul collègue mentionne un refus de sa direction, plusieurs indiquent avoir dû batailler contre l'administration,

leurs collègues et les parents.

L'investissement des élèves dans ces entraînements varie selon les établissements et les périodes. Les bacs blancs organisés en mai n'ont guère été préparés par les élèves qui connaissaient déjà leurs notes de spécialités. Beaucoup de collègues mettent aussi en exergue la charge de travail qu'impliquent ces devoirs, notamment la très grande quantité de copies à corriger en plus des cours, souvent sans reconnaissance de l'administration. Dans un lycée, celle-ci a par exemple refusé de dispenser de la journée « portes ouvertes » les professeurs de philosophie qui avaient pourtant surveillé gratuitement, en plus de leurs cours, trois bacs blancs.

### I-3. La démobilisation des élèves

L'adjectif « *catastrophique* » est celui qui revient le plus souvent pour décrire le troisième trimestre. Les élèves sont souvent restés physiquement présents, sauf dans la voie technologique où l'absentéisme a été plus marqué. Ils étaient néanmoins « *démobilisés* », au point de gêner parfois le cours « *par leur passivité voire leur résistance* ». On note un climat « *délétère* » qui a été particulièrement préjudiciable aux « *élèves dont le baccalauréat se jouait sur les deux dernières épreuves* ». L'écart s'est creusé entre ceux « *qui ont continué à travailler pour la beauté du geste* » et ceux « *qui ont minimisé leurs efforts* ». À plusieurs reprises sont mentionnés des élèves ayant dit à leur professeur qu'ils auraient leur baccalauréat même avec 0/20 en philosophie. Beaucoup de collègues ont ressenti une perte de sens de leur métier face à cette démotivation des élèves, parfois renforcée par l'administration qui a favorisé l'organisation de voyages et de sorties scolaires au détriment de la présence en cours.

Ce «  *naufrage*  » a épargné certains collègues. Parfois, les élèves sont restés intéressés par le cours de philosophie jusqu'au bout, sans pour autant travailler à la préparation de l'épreuve. Plusieurs collègues notent que la situation était meilleure en philosophie que dans les autres disciplines et que « *les élèves sont restés sérieux* ». Certains n'ont « *pas vu de différence par rapport aux autres années* ». D'autres notent, non sans ironie, que ce trimestre était « *tranquille, sans enjeu, sans stress* », et même « *agréable* » puisque « *le tiers des élèves problématiques ne venait plus* ».

### I-4. Les pressions subies

29,5 % témoignent avoir subi des pressions de la part des élèves, de leur famille, de leur hiérarchie, lesquelles sont souvent indirectes, voire insidieuses. Les élèves et les familles ont de fortes attentes, en particulier vis-à-vis des notes. On peut considérer qu'il s'agit d'un « *effet structurel de la réforme* », en particulier de l'introduction du contrôle continu. Un collègue note d'ailleurs que le « *fait d'être uniquement en contrôle terminal est vraiment un avantage par rapport aux collègues enseignant des matières évaluées en contrôle continu, qui ne cessent de se faire harceler* ». Les professeurs de philosophie, pour autant, ne sont pas épargnés par les pressions que subissent leurs collègues : lorsque les notes entrent dans le contrôle continu, comme c'est le cas en première HLP si la spécialité est abandonnée à la fin de l'année, les pressions sont plus fortes.

Le dossier Parcoursup est une autre cause majeure de pression. Des collègues rapportent même des demandes pour relever les notes d'EMC. Les parents peuvent être « *intrusifs* », soutenir leurs enfants en cas de fraude, notamment de plagiat ou de recours à l'IA. Ceux qui n'exigent pas de leur professeur qu'il relève leurs notes lui demandent d'organiser des rattrapages. On remarque, à plusieurs reprises, que les pressions ne concernent pas seulement les notes, mais aussi les appréciations quand celles-ci « *pourraient nuire à l'admission post-bac* ». Les collègues

mentionnent en outre des pressions pour «boucler le programme» ou tenir «des délais trop courts pour corriger».

Les directions réagissent de manière très diverse. Certaines soutiennent les collègues, alors que d'autres mettent en doute leur parole, ou essaient même de se mêler de la notation, jugeant les notes en philosophie trop basses par rapport aux autres matières. Certaines directions prétendent aussi se mêler du nombre de devoirs à donner par trimestre.

Cette ambiance nuit assurément aux apprentissages des élèves qui ne voient plus la note comme le résultat d'un travail ou la sanction d'un niveau tant ils ont désormais «l'impression de jouer leur vie à chaque note».

## **I-5. L'enseignement dans la voie technologique**

### **Des conditions d'enseignement très disparates**

30,2 % des collègues enseignant dans la voie technologique ont bénéficié du dédoublement de la deuxième heure, et 26,8 %, d'effectifs réduits. Les commentaires permettent de mesurer l'iniquité du traitement des élèves et des professeurs dans la voie technologique, tant les situations sont diverses et tous les bricolages, possibles : dédoublement des deux heures, dédoublement de la deuxième heure, dédoublement d'une heure une semaine sur deux, dédoublement pour une classe, mais pas pour l'autre. Dans un établissement, «une classe a été divisée en deux : 1 h 30 de cours hebdomadaire pour chaque groupe ». Ailleurs, ce sont des groupes à effectifs réduits qui sont mis en place, par choix ou en raison d'un faible recrutement.

Beaucoup d'établissements n'accordent ni dédoublements ni effectifs réduits. Certains affichent un mépris ouvert pour la philosophie, y compris devant les élèves. Par exemple, un chef des travaux refuse la demande de dédoublement formulée par l'équipe de philosophie en répondant : «le jour où vous serez coefficient 16, on verra». Il est même question d'un proviseur adjoint qui «a mélangé STI et STMG afin de gonfler les effectifs et de faire diminuer le nombre de classes de philosophie».

La situation dans l'enseignement agricole est encore différente : «il n'y a pas d'heures dédoublées, mais des heures de pluridisciplinarité [...], soit 18 h/an/option».

### **Le travail des élèves : un bilan très constaté**

L'enseignement est «contrasté selon les filières». Les classes de STL et de ST2A sont particulièrement appréciées. L'attitude des élèves de STI2D varie selon les établissements et les conditions d'enseignement : elle peut être «difficile voire ingérable en l'absence de dédoublement», mais on peut aussi avoir affaire à des élèves «très motivés pour avoir un bon dossier». La filière STMG semble celle où l'enseignement de la philosophie est le plus difficile. Ainsi nos collègues témoignent-ils, de façon récurrente, d'un «enseignement très compliqué», voire «impossible».

Beaucoup de collègues expriment leur découragement. L'enseignement dans la voie technologique pèse pour certains comme une «une corvée», il semble «absurde», «inutile» au point de devenir «douloureux». Un collègue évoque un «enfer pédagogique». Un autre envisage même «d'abandonner le métier à cause de ces classes». À titre de solution, certains proposent d'y rendre la philosophie optionnelle.

Les collègues, toutefois, sont aussi nombreux à porter une appréciation positive sur leur enseignement dans la voie technologique. «Les élèves se sentent honorés de faire de la

*philosophie* », note-t-on. Ils sont « *moins consommateurs* » que leurs camarades de la voie générale. Ils ont souvent une « *approche plus ouverte des questions* ». Ces élèves peuvent aussi manifester « *un vif intérêt pour la philosophie, et même mieux comprendre certains aspects que les élèves de série générale qui en font comme si c'était des maths, sans y réfléchir* ». Des collègues, enfin, constatent que leurs élèves « *apprécient la liberté qui leur est donnée [en philosophie] où on n'attend pas une réponse vraie ou fausse* ».

### **Des conditions d'enseignement frustrantes**

Des réponses, parfois très longues et détaillées, décrivent la nécessité d'adapter sa pédagogie, de « *s'appuyer sur les compétences* » des élèves de cette voie, de concevoir « *des séquences, aux activités millimétrées* », d'« *inventer des exercices qui leur parlent* », ou plus simplement d'utiliser des cahiers d'exercices fournis par les éditeurs. Car même si l'attitude des élèves est très variable selon les filières et les classes, leurs difficultés restent les mêmes. L'insuffisante maîtrise de la langue, en particulier à l'écrit, est pointée de manière récurrente : « *détresse rédactionnelle* », « *déficit linguistique* », difficultés « *à comprendre ce qu'ils lisent.* » Les élèves de la voie technologique, en outre, accèdent d'autant plus difficilement à la pensée abstraite que leurs capacités de concentration et d'attention sont souvent faibles.

Les mauvaises conditions d'enseignement engendrent une « *frustration* », « *une profonde insatisfaction, à la fois pédagogique et philosophique* » à la mesure des efforts déployés : « *avec 35 élèves par classe, il est trop souvent impossible de leur proposer des modalités de travail adaptées à leurs problématiques. C'est frustrant, vous repartez avec le sentiment de savoir ce qu'il faudrait faire, mais de ne pas le faire.* » Les collègues réclament donc des demi-groupes ou des effectifs réduits : « *le dédoublement est essentiel sur le plan pédagogique. Il favorise l'attention des élèves et permet de rectifier des erreurs de compréhension* ».

### **Des interrogations sur les programmes et les épreuves**

Les effectifs trop chargés ne sont pas seuls en cause. Le programme est également incriminé. Il est trop lourd et peu intéressant pour certains. La notion de bonheur, absente du programme actuel, est notamment regrettée. Pour d'autres au contraire « *le programme de sept notions est facile à boucler* ». Il est parfois jugé « *trop indéterminé* ». Un commentaire parle même d'« *une absence de programme* ».

Mais ce sont les épreuves qui, surtout, sont inadaptées, en particulier la dissertation, jugée « *hors de portée de la plupart des élèves avec un temps de préparation aussi réduit* ». L'épreuve sur texte suscite des avis partagés : certains l'estiment « *assez superficielle* » et jugent qu'elle ne permet pas « *de produire une explication de qualité* » ; d'autres trouvent l'exercice « *bien conçu* » et constatent qu'il donne lieu à « *de meilleures copies qu'avant* ».

Plusieurs propositions de modification des épreuves sont avancées. Leur degré de radicalité varie. La plupart demandent d'en réduire la durée. Dans leur grande majorité, nos collègues jugent très difficile de motiver les élèves à s'entraîner à des exercices exigeants avec un coefficient aussi dérisoire. Un collègue témoigne de ce qui lui a été rétorqué : « *la philo c'est coeff 4 et le sport coeff 6* ».

## I—6. L'Enseignement moral et civique

22 % seulement des collègues ayant répondu au questionnaire ont été chargés de l'EMC. Cet enseignement reste en effet « *la chasse gardée* », le « *pré carré* » des professeurs d'histoire-géographie « *autoproclamés dépositaires de la marque* ». Il est parfois partagé avec ceux de SES. Cette situation convient à certains qui ne souhaitent pas être chargés de l'EMC. Beaucoup souhaiteraient au contraire en avoir la responsabilité. Si certains collègues jugent cet enseignement « *inutile, rébarbatif et convenu* », la plupart le considèrent comme « *un complément intéressant au cours de philosophie* », notamment de philosophie politique, à condition d'enseigner l'EMC aux classes que l'on a en tronc commun, ce qui n'est pas toujours le cas. Cet enseignement présente en outre l'avantage de réfléchir philosophiquement à des sujets d'actualité. Les collègues déplorent néanmoins les conditions de cet enseignement qui se déroule souvent en classe entière, tous les quinze jours. L'évaluation est « *très lourde* » et devrait être allégée, d'autant que le coefficient 1 motive peu les élèves à travailler sérieusement. Le nombre réduit d'heures rend l'organisation de l'évaluation très difficile. En outre, l'inégale difficulté des exercices évalués dans le cadre de cet enseignement et le fait que la moyenne trimestrielle se réduit le plus souvent à une seule note font que les moyennes n'attestent guère du niveau réel des élèves.

Dans certains cas, les chefs d'établissements refusent d'attribuer l'EMC aux professeurs de philosophie, mais le plus souvent, cet enseignement est traité comme une « *variable d'ajustement* » pour compléter les services, au risque d'une « *lutte pour les heures* ». Les collègues qui ne souhaitent pas enseigner l'EMC se satisfont de la situation, mais d'autres rapportent des situations très tendues entre les équipes disciplinaires. Ces tensions découragent parfois nos collègues de demander l'EMC. D'autres y renoncent à cause de la lourdeur de leur service.

### **L'APPEP demande :**

- le dédoublement systématique de la deuxième heure dans la voie technologique;
- une diminution des effectifs (pas plus de 30 élèves par classe);
- la possibilité de travailler en demi-groupe dans la voie générale;
- une réévaluation significative du coefficient attribué à l'épreuve de philosophie;
- l'inscription dans les emplois du temps des élèves de plages de 4 heures pour l'organisation des devoirs sur table;
  - que les emplois du temps laissent aux professeurs des demi-journées pour organiser librement leur travail : préparer leurs cours, cultiver leurs connaissances et nourrir leur réflexion;
  - que les heures d'EMC soient prioritairement attribuées aux professeurs de philosophie qui en font la demande.

## II. La spécialité «Humanités, littérature et philosophie»

43 % des collègues ayant répondu au sondage ont enseigné HLP en première, en terminale ou dans les deux niveaux, avec des effectifs variant du petit groupe de 15 ou 17 élèves au groupe pléthorique à 35 ou 36 élèves.

### II– 1. L'enseignement de la spécialité

#### *Des critiques persistantes*

L'usage ne convainc pas nos collègues de la pertinence du couplage de la philosophie avec la littérature. Certains y sont radicalement opposés. Ils parlent de «*mariage forcé*» ou de «*synthèse improbable*» qui assigne la philosophie au statut de discipline littéraire au seul motif «*qu'on y lit des livres*». Il aurait été plus légitime de coupler la philosophie avec les sciences. D'autres encore s'étonnent qu'une matière enseignée en terminale puisse être proposée comme enseignement de spécialité en première : «*j'ai l'impression d'être un professeur de musique qui doit enseigner le jazz à des élèves qui découvriront la musique l'année d'après*».

Le «*croisement des regards*» pourrait être source de satisfaction si les professeurs de philosophie et de lettres en charge d'HLP, seule spécialité bidisciplinaire, bénéficiaient d'une heure de concertation. En l'absence de ce temps inscrit dans les services, les deux professeurs ont bien du mal à échanger à propos des difficultés de leurs élèves, de la progression de leur cours ou des évaluations. Faute de conditions matérielles adéquates, la bidisciplinarité résonne comme une charge irritante, un échange informel entre deux portes, ou une injonction à fournir un «*travail gratuit*».

De nombreux collègues continuent de déplorer la réforme du lycée, en particulier l'abandon de la troisième spécialité en fin de première. Ils constatent en effet que de bons éléments renoncent à HLP avec regret. Un collègue juge que, de ce point de vue, la philosophie est la «*grande perdante de la réforme*».

#### *Un bilan contrasté*

29 % des collègues dressent un bilan strictement positif de l'enseignement d'HLP. Ils apprécient d'enseigner de nouveaux programmes et de rompre ainsi «*une certaine monotonie*». Cet enseignement leur donne ainsi l'occasion «*d'inventer et d'aller chercher des lignes directrices intéressantes*». L'intérêt et la motivation des élèves, en outre, sont souvent source de satisfaction. Nos collègues apprécient, enfin, d'avoir en HLP des effectifs généralement plus réduits qu'en philosophie de tronc commun. Pour beaucoup, enseigner HLP est un moyen d'alléger son service.

L'appréciation de nos collègues diffère nettement selon qu'ils enseignent HLP en première ou en terminale. En première, ils se réjouissent de pouvoir enseigner sans subir la pression de l'examen. Ils peuvent traiter le programme plus librement, mener des expérimentations pédagogiques, approfondir l'analyse des thèmes, conjuguer sorties et découvertes avec le travail de lecture et d'analyse des textes. En terminale, l'enseignement d'HLP s'apparente pour beaucoup à une «*course aux programmes*» qui génère «*stress*» et «*frustration*», voire à un «*travail*

de galérien ». Au moment d'établir les répartitions de service, les classes d'HLP de terminale ne semblent pas plus prisées que les classes de STMG.

### **Des programmes inadaptés**

Même lorsqu'ils reconnaissent l'intérêt du programme d'HLP, les collègues regrettent que celui-ci ne soit pas en continuité avec le programme du tronc commun. Ce défaut de conception les oblige à des répétitions qui représentent autant d'occasions manquées d'approfondir le traitement d'une notion.

Les programmes sont également critiqués en raison de leurs « *intitulés flous* » voire « *indigents* ». Sont tout particulièrement visés les thèmes « *décrire, figurer, imaginer* » ainsi que « *création, continuités et ruptures* ». « *L'abus de pluriels* » est lui aussi dénoncé, parce qu'il rend l'effort de conceptualisation difficile, voire impossible. Ces programmes sont, par ailleurs, jugés trop lourds et trop ambitieux pour le secondaire, où il faut tenir compte du niveau des élèves, de la préparation de l'épreuve et de l'horaire hebdomadaire très contraint. Pour ne pas réduire leur enseignement à une « *philosophie rudimentaire, c'est-à-dire à de la doxographie* », les professeurs n'ont d'autre choix que de traiter les programmes à marche forcée.

Ces programmes « *vastes* », « *trop denses* », aux contours impossibles à cerner et à la périodisation inutile, autorisent, enfin, des sujets « *si variés qu'il est impossible de préparer dignement les élèves* » à l'épreuve du baccalauréat.

### **Des exercices aux attendus flous**

Essai et interprétation philosophiques souffrent d'une méthodologie flottante. Ces deux exercices n'invitent pas les élèves à analyser un problème ni à conceptualiser pour élaborer une réflexion critique. Ils sont invités à exprimer une pensée philosophique sans disposer d'un cadre d'exposition qui leur permettrait de diriger leur effort. Les collègues souhaitent, dans leur grande majorité, des exercices mieux déterminés méthodologiquement. L'absence d'attendus et de critères précis rend impossible, en effet, une évaluation équitable. Le prétexte est ainsi tout trouvé pour enjoindre les correcteurs à bonifier leurs notes.

Ces exercices nouveaux, qui plus est, s'ajoutent inutilement aux exercices de dissertation et d'explication de texte du tronc commun et génèrent, par là même, des confusions préjudiciables aux élèves : « *les élèves peinent (et cela se comprend) à comprendre pourquoi la méthode en HLP n'est pas celle du tronc commun et inversement* ». Un autre collègue, qui se dit heureux d'enseigner HLP en première, reconnaît que la nature des exercices est très défavorable aux élèves, et notamment aux plus faibles : « *les élèves doivent jongler avec quatre types d'exercices différents, dont les contours ne sont d'ailleurs pas très nets, et cela crée pas mal de confusions* ».

En résumé, ces exercices induisent pour les élèves et les professeurs une incertitude dont ni les uns ni les autres ne semblent tirer profit. Il ne s'agit ni d'une difficulté que l'esprit devrait franchir pour progresser, ni d'une nouveauté que l'esprit devrait réduire par l'exercice de ses facultés, mais bien d'une confusion qui, en fin d'année, reste aussi peu éclaircie qu'au début. Qu'est-ce qu'une interprétation philosophique ? Qu'attend-on d'un essai ? On remarque qu'aucune autre spécialité n'exige à l'examen des formes écrites qui diffèrent autant de celles de la discipline telle qu'elle est enseignée dans le secondaire et dans le supérieur.

## **Des conditions de préparation à l'épreuve très variables**

L'entraînement des élèves à l'épreuve est inégal selon les établissements. 11 % des collègues n'ont pu organiser aucune épreuve blanche en HLP. 70 % n'ont pu en organiser qu'une seule, 17 % ont pu en organiser deux, et 2 %, trois. L'administration ne favorise pas toujours l'organisation de ces épreuves et ne prévoit pas systématiquement les tiers-temps pour les élèves qui y ont droit. Lorsque l'organisation est défailante, les collègues ont affaire aux récriminations de leurs pairs à qui ils «*prennent des heures*». La réforme peut aussi dissuader l'organisation de travaux écrits réguliers, car en augmentant significativement le nombre d'élèves par professeur, elle a alourdi d'autant la charge de correction.

## **II—2. La préparation au grand oral**

### **Une préparation désinvestie en première**

Il est frappant de voir combien les collègues enseignant HLP en première se sentent peu concernés par le grand oral. Ainsi beaucoup justifient-ils leur incapacité à répondre à la question «*estimez-vous avoir pu préparer vos élèves d'HLP au grand oral dans de bonnes conditions?*» par le fait qu'ils n'enseignent la spécialité qu'en première. Si ces derniers se réjouissent d'être déchargés du fardeau de cette préparation, les professeurs enseignant HLP en terminale déplorent, en revanche, la surcharge de travail induite par la préparation conjointe de l'épreuve écrite et de celle du grand oral.

### **L'inévitable recours à des expédients**

Pour préparer leurs élèves de terminale au grand oral sans heures dévolues à cet effet, nos collègues sont contraints de recourir à des expédients : accompagner de loin un travail de recherche que les élèves sont supposés faire chez eux, ponctuer le traitement du programme d'exercices préparatoires ou réserver toutes les séances d'avril à juin à cette préparation. Aucune de ces manières de faire n'est vraiment satisfaisante, d'autant que la motivation des élèves peut être très variable. Un collègue en témoigne : «*Nous avons, ma collègue de lettres et moi, dépensé beaucoup d'énergie pour qu'ils trouvent un sujet et fassent quelques "recherches". Le terme est d'ailleurs déplacé : celles-ci se sont réduites à de vagues lectures de ce qu'ils glanaient sur internet*».

En dépit de la bonne volonté dont nos collègues ont fait preuve pour préparer aux mieux leurs élèves, les obstacles ont été nombreux, voire rédhibitoires. Comment suivre la progression d'un travail individuel lorsque l'effectif est pléthorique ? Comment les élèves peuvent-ils choisir leur question alors que le programme n'a pas encore été traité ? Comment organiser le travail de recherche des élèves lorsque ni la salle informatique ni le CDI ne sont disponibles ? Comment s'assurer que les élèves absentéistes ne vont pas apprendre par cœur, au dernier moment, un exposé trouvé sur internet ? La démobilisation des élèves au troisième trimestre a rendu leur tâche encore plus ardue. Ainsi cette période où les élèves étaient «*absents et présents en même temps*» a-t-elle pu désagréablement évoquer le «*système d'ateliers dans les collèges américains*», voire une partie de «*jeu de cache-cache avec les élèves les plus en difficulté*».

La bidisciplinarité ajoute encore à la difficulté, aucune heure de co-enseignement n'étant prévue dans les emplois du temps. L'organisation de ces séances reste suspendue au bon vouloir du chef d'établissement. Rares sont les collègues ayant eu «*la chance de pouvoir organiser des*

séances en co-enseignement philo-lettres (en HSE pour celui des deux qui venait sur le créneau de cours de l'autre)».

Beaucoup doutent de l'aspect formateur de l'exercice, voire de sa crédibilité : « *Ne sachant pas avec certitude ce que les jurys attendent au grand oral, je prétends seulement avoir formé les élèves à un oral de philosophie et non à autre chose : exercice de rhétorique, entretien d'embauche, entretien psychologique, etc.* ». Certains portent un jugement très sévère sur le grand oral : quand il n'est pas qualifié d'« *escroquerie* » ou de « *non-épreuve* », on remarque l'excellence des résultats, quelle que soit la qualité du travail et de l'investissement des élèves.

### **II—3. L'épreuve écrite d'HLP**

#### **Les conditions de correction**

41 % des collègues ayant corrigé l'épreuve écrite de HLP ont reçu moins de 30 copies, 47 % entre 30 et 40, 12 % entre 40 et 60. 68 % des correcteurs ont utilisé des demi-journées de décharge. 6,7 % n'ont utilisé qu'une seule demi-journée.

Les réticences à utiliser ces demi-journées procèdent du scrupule à prendre du retard dans le traitement des programmes. Ces corrections en cours d'année, qui s'ajoutent aux corrections ordinaires, ont donc représenté pour beaucoup une surcharge de travail éprouvante.

#### **Les réunions d'entente et d'harmonisation**

Comme l'an passé, l'organisation des réunions d'entente et d'harmonisation a varié d'une académie à une autre : dans la plupart, elles ont eu lieu en présentiel, dans d'autres, exclusivement en visioconférence ; dans certaines académies, un IA-IPR était présent, dans d'autres non; un collègue déplore qu'aucune réunion n'ait eu lieu dans son académie.

60 % des correcteurs jugent ces réunions utiles pour élaborer des critères communs et perfectionner leur évaluation : elles sont l'occasion de « *rencontrer les collègues d'autres secteurs, et d'échanger à la fois sur nos pratiques pédagogiques et évaluatives* ». « *Le travail partagé et l'expertise des collègues* » sont jugés particulièrement précieux. Si ces réunions sont estimées indispensables « *dans le cadre d'un examen national* » lorsqu'il s'agit d'échanger sur les copies, nos collègues doutent néanmoins de leur utilité lorsqu'elles se réduisent à comparer des statistiques.

40 % des correcteurs d'HLP jugent en revanche ces réunions inutiles, car elles réduisent le temps dévolu à la correction des copies. Elles le sont plus encore lorsque « *l'entente est contrainte* » par l'injonction à monter systématiquement les notes pour satisfaire le vœu exprimé par l'inspection d'obtenir 13 sur 20 de moyenne générale. Un collègue témoigne : « *l'IPR a étrangement formulé un objectif : arriver à un 13 de moyenne sur l'académie, un peu comme si elle parlait à une équipe de commerciaux qui devaient conquérir un marché. Autre parole étrange venant de cet inspecteur : "certes, cette copie n'est pas satisfaisante. Mais comment noter une copie insatisfaisante ? En dessous de la moyenne ? Aux alentours de 10, 12 sur 20 ?"* ».

L'harmonisation avec le correcteur de lettres a été parfois demandée par l'inspection. Cette demande a été adressée à 19 % de nos collègues, ce qui laisse penser qu'il s'agissait d'expérimentations locales. Elle a pu prendre différentes formes : « *lire et évaluer aussi la copie de lettres sur les compétences transversales* », « *travailler ensemble* » sans qu'il soit donné plus d'indications, « *vérifier qu'il n'y avait pas de disparités trop fortes entre la philosophie et les lettres* ».

sur une même copie». Un collègue de l'académie de Bordeaux explique que les correcteurs de philosophie ont été invités à «lire les copies de lettres et faire une évaluation consistant en une "hiérarchisation" pour dire si la partie littéraire était "au-dessus" ou "au-dessous" de l'autre. Nous avons refusé de le faire.»

Il a été demandé à 27 % des collègues de bonifier leurs notes. Cette demande leur a été le plus souvent adressée collectivement à l'occasion de la réunion d'harmonisation, mais aussi, parfois, par téléphone. Ainsi un collègue témoigne-t-il avoir été contacté par son IA-IPR pour s'expliquer sur «des notes aussi basses». Un autre a vu ses notes relevées sans son consentement.

Les consignes délivrées lors des réunions ont été aussi précises qu'arbitraires : noter 12 sur 20 une copie moyenne, atteindre 13 sur 20 de moyenne générale au motif qu'HLP doit être une spécialité attractive — l'objectif chiffré indiqué par l'IA-IPR étant au demeurant variable d'une académie à l'autre.

La procédure d'harmonisation par des commissions académiques restreintes suscite une très vive opposition. À de très rares exceptions, tous expriment stupeur, incompréhension, colère. Le sentiment que cette procédure rend leur travail inutile, les dépossède de leurs notes et, finalement, constitue une mise en cause de leur autorité de professeur, est très largement partagé.

### **Les sujets**

Si les collègues se disent satisfaits des sujets proposés en Asie-Pacifique, ils sont très critiques à l'égard des sujets donnés en Métropole. Le texte de Nietzsche est jugé intéressant, mais difficile. Des collègues notent qu'il favorisait nettement les candidats ayant bénéficié, avant le mois de mars, d'un cours sur le langage en philosophie de tronc commun. Le sujet du jour 1 est jugé très sévèrement : le texte de Mirbeau, en plus d'être «creux» voire «sexiste et plein de mépris de classe», a donné lieu à une question d'essai («Le savoir nuit-il à la sensibilité ?») qui révèle le caractère «fausseté limitatif» du programme. On remarque que les candidats ayant déjà traité de la science en philosophie de tronc commun étaient avantagés.

Même les collègues qui les estiment «corrects» ou meilleurs que l'an passé déplorent l'inégale difficulté des sujets du jour 1 et du jour 2. Ils sont nombreux à s'interroger sur le problème d'équité que soulève l'organisation de l'épreuve sur deux journées.

### **Les copies d'HLP et l'épreuve du second groupe**

Seuls 11 % des collègues estiment que les copies qu'ils ont corrigées étaient de bonne ou d'assez bonne qualité. De manière générale, la qualité des copies est jugée «très variable, mais globalement inférieure à ce qu'on pourrait espérer d'une spécialité». Une large majorité juge les copies «superficielles, très courtes, souvent indigentes», mauvaises «comme des rédactions de troisième» et, par conséquent, très difficiles à évaluer. Les références philosophiques sont peu développées et souvent utilisées comme arguments d'autorité. La médiocrité des copies est en partie explicable par le calendrier de la session 2023 : en mars, beaucoup de candidats confondent encore les méthodes des exercices d'HLP et de tronc commun, mélangent outils littéraires et philosophiques ou se contentent de réciter des fiches standardisées. Mais nos collègues incriminent surtout le format de l'épreuve : cette «épreuve de vitesse» empêche les candidats de produire un écrit approfondi et abouti.

Beaucoup s'étonnent toutefois des résultats « *stratosphériques* » de leurs élèves. Des copies qu'ils ont pu lire ont été très bien notées, alors qu'ils les jugeaient plutôt médiocres. La répartition des notes est ponctuée d'incohérences (« *mes meilleurs et mes pires élèves avaient quasiment les mêmes notes autour de 17* »). La majorité considère que « *les notes étaient très surévaluées* ». Un collègue rend compte avec ironie d'un sentiment partagé : « *Les élèves étaient ravis. Les parents aussi. L'administration également. Et cela montre un professeur excellent. Tout le monde est donc content* ».

Subsiste néanmoins un sentiment d'arbitraire et d'injustice, chez les collègues comme chez les élèves, car tout le monde ne se réjouit pas de voir « *les élèves absentéistes ou qui n'ont pas travaillé [obtenir] les mêmes notes que les élèves appliqués et travailleurs* ».

L'épreuve de rattrapage en HLP a suscité une vive insatisfaction. Les collègues déplorent la communication tardive des consignes. Ils s'interrogent sur la pertinence de la question d'essai que le candidat n'a que 20 minutes pour préparer.

### ***Des suggestions pour refonder l'épreuve et améliorer les conditions d'enseignement d'HLP***

Cette année, de nombreux collègues ont tenu à formuler des propositions pour améliorer la spécialité HLP : placer les épreuves de spécialités en juin et organiser l'épreuve sur un seul jour, organiser l'épreuve de grand oral en première, mettre en place « *un programme par notions* » qui compléterait celui du tronc commun. Certains suggèrent des notions qui pourraient y figurer : la passion, le sujet, autrui, l'illusion, la matière et l'esprit, la société ou encore le vivant.

Plusieurs possibilités sont évoquées pour changer la nature des exercices : proposer les mêmes exercices que ceux pratiqués en lettres et en philosophie, supprimer la question d'interprétation philosophique qui rend les connaissances acquises inutiles, accompagner le texte de questions correspondant aux « *items classiques d'une explication de texte (problème, thèse, présentation des étapes)* » et demandant aux élèves « *de formuler une objection en s'appuyant sur leurs connaissances* ».

Dans le cas où il serait impossible d'organiser l'épreuve écrite sur un seul jour, des collègues suggèrent de proposer, à tout le moins, deux sujets au choix. Le fait que les candidats d'HLP n'aient pas le choix du sujet constitue en effet une anomalie au regard de l'épreuve écrite de lettres et de philosophie de tronc commun. Des collègues suggèrent de proposer un commentaire de texte littéraire ou une explication de texte philosophique, d'autres, un commentaire littéraire ou une dissertation philosophique.

Des collègues, enfin, estiment nécessaire de remédier au déséquilibre de la charge de travail induite par la bidisciplinarité. Il est ainsi suggéré d'augmenter la pondération des heures à 1,5 voire 2, de prévoir dans les services une heure de concertation et d'aménager les emplois du temps pour rendre possibles des heures de co-enseignement.

#### ***L'APPEP demande :***

##### **- Aux chefs d'établissement :**

- qu'ils respectent l'obligation réglementaire de confier l'enseignement de la spécialité d'HLP à deux professeurs, de philosophie et de lettres, à raison de deux heures hebdomadaires chacun en première, et trois heures en terminale;
- qu'ils accèdent à la demande des professeurs de philosophie d'avoir en enseignement

commun leurs élèves d'HLP.

- **Au ministère :**

- une augmentation de la pondération des heures d'enseignement en HLP pour tenir compte de la charge de travail induite par la bidisciplinarité;
- un programme de notions qui compléterait celui de l'enseignement commun ainsi qu'une redéfinition de l'épreuve : celle-ci pourrait laisser au candidat le choix entre un texte littéraire ou philosophique à expliquer en quatre heures;
- qu'il ne soit pas exigé des correcteurs une moyenne uniforme, qui ne tienne pas compte de la spécificité de chaque lot de copie;
- que les notes des correcteurs soient respectées et, en conséquence, qu'elles ne soient pas modifiées sans leur consentement;
- des appréciations séparées pour le correcteur de philosophie et le correcteur de lettres sur les bulletins trimestriels;
- une redéfinition de l'épreuve de rattrapage d'HLP;
- que les professeurs de philosophie soient mieux informés des modalités et des attendus de l'épreuve de rattrapage d'HLP.

## III. L'épreuve de philosophie

### III–1. L'épreuve écrite

#### La surveillance de l'épreuve

Si, dans la grande majorité, les professeurs de philosophie n'ont pas été convoqués pour surveiller l'épreuve de philosophie<sup>4</sup>, 21 % des réponses témoignent du contraire.

La note de service ne semble pas encore connue de tous et il a fallu assez fréquemment la rappeler. Certains chefs d'établissement ont parfois déployé une certaine ingéniosité pour la contourner, par exemple en faisant surveiller le couloir et non l'épreuve elle-même ou en invoquant le « *principe d'égalité entre collègues* » : « *il fallait être solidaire des profs d'histoire, d'EPS ou de sciences qui devaient eux surveiller* », rapporte un collègue.

#### La charge de correction

Sans grande surprise, même si on peut noter une relative amélioration, les professeurs de philosophie ont dû cette année encore corriger sous tension. Une bonne moitié de nos collègues (52 %) a ainsi corrigé entre 120 et 140 copies en 8 à 10 jours ouvrés dans lesquels étaient inclus les réunions d'entente et d'harmonisation, et, pour certains, un ou plusieurs jours de grand oral. Les lots les plus légers s'expliquent soit par des raisons médicales, soit par une convocation à siéger dans les jurys de grand oral. Reste qu'en ce cas, l'allègement a pu être très différent d'une académie à l'autre. Peut-être ne serait-il pas inutile de faire connaître ces chiffres aux chefs d'établissement agitant le drapeau de l'égalité au moment de la surveillance des épreuves. Ainsi des collègues, par ailleurs mobilisés pour siéger plusieurs jours dans des jurys de grand oral, ont dû corriger des lots conséquents en cinq jours (samedi et dimanche inclus).

#### Les sujets

Les collègues sont très partagés sur les sujets proposés cette année dans la voie générale. Si 54 % les jugent satisfaisants, c'est parce qu'ils sont « *acceptables* », « *faisables* » « *d'une difficulté ordinaire* ». Les critiques portent davantage sur les sujets 2 et 3. On note la formulation « *retorse* » du deuxième sujet de dissertation (« *Vouloir la paix, est-ce vouloir la justice?* ») et le fait que celle-ci engage la réflexion sur une notion ne figurant pas au programme. Le texte, malgré son intérêt et sa lecture apparemment aisée, a dérouté les candidats qui ne sont guère parvenus à le problématiser ni à en percevoir les enjeux.

Les sujets proposés dans la voie technologique font davantage consensus : 77 % des collègues les ont jugés satisfaisants, même si certains regrettent que les questions de commentaire, « *parfois ambiguës* », aient compliqué la compréhension de celui-ci. Enfin, un certain nombre de collègues critiquent moins les sujets qu'une épreuve inadaptée dans cette voie.

---

<sup>4</sup> Comme le prévoit la note de service du 20-09-2022 : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo36/MENE2126480N.htm>

## **Les réunions d'entente et d'harmonisation**

66 % des collègues jugent ces réunions nécessaires « *pour passer d'un mode d'évaluation pédagogique [...] à un mode d'évaluation harmonisé et équitable* ». Certains déplorent toutefois des problèmes d'organisation. Ainsi des correcteurs n'ont-ils pas eu accès aux copies test qui ont dû leur être lues lors de la réunion d'entente. D'autres regrettent que la réunion d'harmonisation se soit tenue trop tardivement pour pouvoir revenir sur leurs notes ou que celle-ci se soit transformée en simple « *bilan de correction* » sans réel travail sur les copies. Un nombre non négligeable de professeurs constate, avec dépit, un état général de morosité et de découragement qui rend parfois difficiles des discussions constructives et la constitution d'une réelle entente.

## **Les éléments d'évaluation**

Les collègues sont divisés sur la communication des éléments d'évaluation. Si 56 % d'entre eux les jugent utiles, notamment pour les plus jeunes collègues, et estiment « *parfaitement normal du point de vue de l'équité qu'il y ait une sorte de fil directeur de correction* », beaucoup tiennent néanmoins à préciser que ceux-ci doivent pouvoir être « *modulés et enrichis en réunion d'entente* » et qu'ils ne sauraient se substituer aux échanges entre collègues à partir de la lecture des copies. Certains ont par ailleurs constaté lors des réunions d'entente que beaucoup de leurs collègues ignoraient ces éléments et souhaiteraient qu'ils soient plus clairement communiqués à l'avenir.

44 % des collègues doutent cependant de l'intérêt de ces éléments d'évaluation : soit parce qu'ils trouvent la grille d'évaluation indicative publiée sur Éduscol plus utile, soit parce qu'ils jugent ces éléments irréalistes et craignent par ailleurs qu'ils ne deviennent prescriptifs. Dans leur grande majorité, nos collègues estiment qu'il revient aux correcteurs de déterminer, lors des réunions d'entente, ces éléments d'évaluation.

## **La nouvelle procédure d'harmonisation**

Il faut d'abord noter que beaucoup de professeurs ont découvert cette nouvelle procédure par l'enquête. Une grande majorité a le sentiment d'être ainsi méprisée, à tout le moins dépossédée de son travail de correction et de son expertise puisque les notes peuvent être modifiées sans que les correcteurs en soient informés. Cette procédure « *opaque* » leur semble rendre caduc le fait « *d'avoir à réfléchir sur [sa] pratique* ». Ils jugent aberrant et injuste le procédé consistant à remonter mécaniquement les notes « *par lots* » et rappellent qu'« *harmoniser n'est pas uniformiser* ». Si les professeurs regrettent que certains collègues notent trop sévèrement et semblent peu enclins à changer leurs notes, ils estiment toutefois que « *c'est de commissions élargies et non restreintes* » dont les correcteurs ont besoin.

## **Les cas de suspicion de fraude**

Si les copies suspectées de fraude restent marginales, près de 8 % des correcteurs ont tout de même été confrontés à cette situation. La procédure à suivre ne leur a pas toujours été clairement indiquée. Ainsi des collègues ont-ils été dissuadés de rédiger un rapport au prétexte — infondé juridiquement — que seules les fraudes signalées dans le procès-verbal de l'épreuve pouvaient donner lieu à une sanction. D'autres ont été invités à transmettre un rapport à la division des examens, tout en notant « *normalement* » des copies pourtant entièrement générées par Chat GPT ou recopiées presque mot sur mot sur internet. Faute de savoir comment noter normalement une copie ayant pour auteur une intelligence artificielle, certains ont pris la

responsabilité de mettre une note très basse assortie d'un commentaire neutre pour être bien certains que la fraude, dont ils s'étaient assurés au moyen d'un logiciel adéquat, serait sanctionnée. En tout état de cause, la plus grande opacité semble régner en la matière. Nos collègues manquent d'informations sur la marche à suivre et déplorent ignorer les suites données à leurs signalements.

### **III–2. Les jurys de délibération**

Les collègues ayant siégé dans les jurys de délibération ont souligné le sérieux et l'engagement des professeurs présents. Certains déplorent néanmoins le temps perdu à cause de difficultés techniques (impossibilité de se connecter au serveur, bugs informatiques, etc.). Beaucoup rendent compte du « *sentiment d'une perte de sens* », les délibérations se réduisant désormais à une tâche purement administrative, voire mécanique. On déplore aussi le caractère arbitraire de décisions prises en l'absence de consignes claires et communes à l'ensemble des jurys.

Certains collègues, enfin, notent à quel point l'atmosphère était tendue, « *les délibérations [étant] désormais le catalyseur de l'amertume et du dépit qu'éprouvent nos collègues face à la disparition du baccalauréat* ».

### **III–3. L'oral de rattrapage**

De façon générale, les collègues constatent que les candidats interrogés ignorent pour la plupart les modalités de l'épreuve, arrivent sans liste ou sans liste conforme, et n'y sont pas préparés. Certains ont vu des candidats « *désinvoltés, ignorant tout de la philosophie* », mais aussi des candidats d'un niveau plus faible qu'auparavant. Ils font également état d'une certaine désorganisation dans les convocations et parfois au sein des établissements : certains ont été convoqués au dernier moment, en nombre insuffisant, et plus ou moins bien accueillis.

### **III–4. Propositions pour améliorer l'épreuve de philosophie**

#### ***L'épreuve de la voie générale***

Les professeurs de philosophie appellent presque unanimement à une révision du calendrier du baccalauréat. Ils demandent le report des épreuves de spécialité en juin et souhaitent que l'épreuve de philosophie ouvre la session du baccalauréat. Ils sont, dans leur grande majorité, favorables au rétablissement d'épreuves terminales, nationales et anonymes dans toutes les disciplines. Ils déplorent, par ailleurs, que le coefficient affecté à l'épreuve de philosophie soit dérisoire au point de dissuader les élèves de la préparer sérieusement.

Ils sont en revanche plus divisés sur les changements potentiels à apporter aux modalités de l'épreuve elle-même. Le constat d'une plus grande difficulté à faire réussir les élèves, difficulté accrue par les deux dernières réformes, conduit à envisager des solutions différentes. Si le format de l'épreuve est jugé satisfaisant dans la voie générale, les conditions de sa préparation doivent être impérativement améliorées et des changements systémiques, envisagés. Par souci d'équité, des collègues suggèrent ainsi d'imposer aux établissements l'obligation d'organiser régulièrement des devoirs de quatre heures. D'autres pensent que c'est moins l'épreuve qu'il faut modifier que le programme, et proposent de réduire en ce sens le nombre de notions. D'autres encore jugent nécessaire de réduire le nombre d'élèves par classe ou d'apporter un soin particulier à la confection des sujets. D'autres, enfin, appellent de leurs vœux une restauration du niveau d'exigences dans les autres disciplines.

De manière beaucoup plus marginale, quelques collègues souhaitent changer la nature du programme, en le déterminant davantage et en introduisant des contenus attendus et mobilisables. Une minorité estime nécessaire de modifier les modalités de l'épreuve, peut-être en limitant celle-ci à un seul exercice, ce qui aurait pour avantage de ne préparer les élèves qu'à une seule méthode.

### ***L'épreuve de la voie technologique***

Plus nombreux sont les professeurs qui souhaiteraient une redéfinition de l'épreuve dans la voie technologique. Celle-ci leur semble, en l'état, inadaptée. Les élèves de la voie technologique rencontrant davantage de difficultés à l'écrit, certains collègues se demandent s'il ne faudrait pas remplacer l'épreuve écrite par un oral, ou bien réduire la durée de l'épreuve, à tout le moins changer les exercices existants. L'explication de texte est jugée insatisfaisante, en particulier les questions de commentaire. Nombreux sont ceux qui appellent tout particulièrement dans cette voie à un coefficient « *digne* » de l'épreuve de philosophie, le coefficient actuel étant éprouvé comme une « *insulte* » au travail des professeurs et à celui des élèves, qui préparent sérieusement et patiemment une épreuve difficile. Si les multiples pistes envisagées pour modifier l'épreuve de philosophie ne dessinent pas de réel consensus, elles témoignent en revanche d'un désarroi largement partagé face aux difficultés à préparer sereinement et convenablement les élèves dans le contexte engendré par les deux dernières réformes.

#### ***L'Appep demande :***

##### **- Pour l'épreuve écrite :**

- l'application, la pérennisation et la diffusion par les IA-IPR auprès des chefs d'établissement de la note de service déchargeant les professeurs de philosophie des surveillances des épreuves du baccalauréat;
- que l'épreuve de philosophie ait lieu 10 jours avant les épreuves de spécialité, afin d'éviter la surcharge de correction que le calendrier retenu pour la session 2024 induira inévitablement;
- que les services académiques chargés de l'organisation de l'examen assurent une répartition équitable entre les correcteurs;
- que le nombre de copies ne dépasse pas 130 en voie générale et 150 en voie technologique (copies d'HLP comprises);
- que les professeurs de philosophie soient déchargés de 15 copies par jour de grand oral;
- que les services académiques chargés de l'organisation du baccalauréat reçoivent les représentants des correcteurs afin de mieux cerner les besoins liés à leur mission et d'éviter les dysfonctionnements facilement prévisibles.

##### **- Pour les commissions d'entente et d'harmonisation :**

- la suppression des commissions académiques restreintes;
- que les établissements où les commissions se tiennent veillent à garantir une connexion wifi pour que les correcteurs puissent accéder à leurs copies.

##### **- Pour les sujets :**

- que les professeurs de philosophie bénéficient d'une information substantielle sur la manière dont les sujets sont confectionnés et leurs choix, arrêtés;

- que tous les professeurs de philosophie soient conviés au cours de leur carrière à siéger dans une commission d'élaboration des sujets;

- une simplification des questions portant sur le texte proposé aux candidats de la voie technologique ainsi qu'une redéfinition de la dernière question : celle-ci doit inviter les candidats à interroger l'idée principale du texte en donnant sa formulation explicite.

**- Pour l'épreuve du second groupe :**

- une réévaluation substantielle de la rémunération des épreuves orales, et que les interrogateurs soient rémunérés dès le premier candidat;

- que soit ménagé un temps de réflexion sur l'évaluation de l'oral lors des réunions d'harmonisation afin, notamment, que les attentes communes des correcteurs soient mieux définies;

- l'organisation d'échanges approfondis sur l'épreuve orale. Ceux-ci pourraient porter sur les raisons qui conduisent chaque professeur à choisir ses textes, la manière d'intégrer l'étude suivie d'une œuvre au travail de l'année, les critères de la notation et la façon de préparer l'épreuve avec l'ensemble des élèves. Les questionnements et les pratiques gagneraient à être mieux partagés. Ces échanges pourraient également avoir pour objectif de réfléchir collégialement à une éventuelle épreuve alternative, qui permettrait de mieux évaluer les candidats.

**- Pour les jurys de délibération :**

- que toute la transparence soit faite sur la constitution, les missions et les prérogatives des jurys de baccalauréat.

## IV. Le grand oral

### *Des conditions variables selon les examinateurs*

En juin 2023, se tenaient pour la troisième fois les épreuves du grand oral. Parmi les collègues qui ont répondu aux questions s'y rapportant, 16 % ont été convoqués pour siéger dans un jury, soit un peu plus que l'an passé (12 %). Les collègues convoqués l'ont été pour une durée allant d'une demi-journée à quatre jours même si, dans 80 % des cas, elle s'est bornée à un jour ou deux.

La participation à un jury de grand oral ne semble pas avoir donné lieu partout à une réduction du nombre de copies à corriger. Seuls deux tiers des collègues concernés en ont bénéficié, ce qui est une proportion qui se situe dans le même ordre de grandeur que les deux années précédentes. En outre, cette réduction, quand elle a lieu, n'est pas égale entre les académies : certains collègues font part d'une réduction de quinze copies par journée de jury par rapport à un lot «standard», d'autres ont bénéficié d'une réduction plus importante allant jusqu'à un demi-lot.

Enfin, 35 % des collègues qui ont fait passer l'épreuve du grand oral déclarent avoir dû interroger des candidats dans une autre spécialité qu'HLP.

### *Une épreuve essentiellement rhétorique*

Qu'ils aient participé à un jury de grand oral ou non, presque la moitié des collègues qui ont répondu à l'enquête (42 %) ont souhaité exprimer leur avis sur cette épreuve. Dans une grande majorité des cas (63 %), ils en ont un avis négatif ou très négatif ; les autres se répartissent presque également entre ceux qui l'approuvent et ceux qui expriment un avis plus mitigé.

Dans son principe au moins, cette épreuve et sa préparation sont appréciées par certains collègues : *«en théorie, c'est une idée intéressante de faire travailler les élèves sur un sujet qui les intéresse et sur lequel ils doivent élaborer une réflexion personnelle»*. Ces collègues appellent dès lors de leurs vœux les aménagements nécessaires pour qu'elle se passe au mieux (*«il faudrait avoir de bonnes conditions pour préparer cet exercice oral et exiger qu'il soit centré sur les connaissances»*) et certains attestent du sérieux des candidats qu'ils ont eu à interroger.

Mais c'est aussi son principe qui conduit en plus grand nombre des collègues à considérer cette épreuve comme une *«mystification»*, une *«mascarade»*, une *«farce»* parce qu'elle s'apparente avant tout, selon eux, à un exercice de *«sophistique»* ou de *«rhétorique creuse»* suivi d'un *«entretien d'embauche»* et qu'elle discrimine davantage des dispositions sociales et comportementales héritées que des compétences scientifiques acquises au sein de l'école (*«les candidats qui venaient des lycées privés du bassin étaient très à l'aise — même si leur propos était parfois très creux ; ceux qui étaient issus du lycée public avaient beaucoup de mal à s'exprimer avec aisance»*). Un nombre important de contributions témoignent d'une difficulté voire d'un malaise à évaluer les candidats (*«on ne veut pas pénaliser ceux qui sont mal assurés, et on accorde le bénéfice du doute à ceux qui ont l'air à l'aise, même si on peut se demander si le contenu est bien maîtrisé»*). Deux dispositions supprimées pour la session de juin 2024 attirent particulièrement la critique à cet égard : l'exposé réduit à cinq minutes et l'entretien sur l'orientation.

## **Un coefficient disproportionné pour une épreuve qui dessert l'oralité**

De nombreuses appréciations négatives soulignent également ce qui apparaît comme une disproportion entre la facilité de l'épreuve, du fait notamment d'une grille d'évaluation qui privilégie la forme sur le fond (« *on doit faire illusion et trouver des qualités à des prestations épouvantables* », « *des candidats sont incapables de témoigner de connaissances réelles et ne sont pas "sanctionnables" au regard de la grille d'évaluation*») et son coefficient élevé, supérieur à celui de l'épreuve de philosophie. Selon certains collègues, la plupart des candidats ne se préparent pas sérieusement à l'épreuve parce qu'il leur est plus facile d'avoir recours à des sujets tout prêts disponibles sur internet ou de mettre à contribution une IA que de mener par eux-mêmes un travail de réflexion (« *beaucoup de sujets "de cours" ou des exposés peu maîtrisés dans le fond* », « *on commence déjà à faire le tour des sujets possibles* »). En tout état de cause, les conditions de préparation des élèves à cette épreuve ne sont pas égales et ne peuvent l'être puisque le grand oral ne dispose d'aucune heure dans l'emploi du temps qui lui soit dévolue, comme le soulignent plusieurs commentaires.

Quoi qu'on pense de son principe, plusieurs collègues font remarquer que, dans les faits, cette épreuve est bien peu orale : « *dans leur grande majorité, les candidats utilisent les 20 min de préparation pour mettre au brouillon un discours appris par cœur et qu'ils lisent ensuite* ». Il vaudrait mieux, suggèrent certains, « *que les élèves soient interrogés sur des questions de cours* » qu'ils ne connaîtraient pas à l'avance.

Des collègues relèvent enfin qu'aucun de leurs élèves d'HLP n'a été interrogé dans cette spécialité et cette situation n'est parfois pas nouvelle.

### **L'Appep demande :**

- la redéfinition de l'épreuve et de ses attendus, pour que le grand oral ne se réduise pas à une performance creuse et qu'elle soit mieux adossée aux contenus disciplinaires.

### **En attendant :**

- pour rééquilibrer le cycle terminal et permettre aux enseignants de spécialité de la préparer plus sereinement, que l'épreuve de grand oral ait lieu en fin de première;
- que les interrogateurs « naïfs » ne siègent plus dans les jurys;
- pour les jurys des candidats d'HLP, qu'un professeur de philosophie et de lettres soient convoqués, comme le requiert le caractère bidisciplinaire de cette spécialité;
- que des heures soient dévolues à la préparation du grand oral;
- que tous les professeurs de philosophie convoqués à siéger dans un jury soient déchargés d'une partie de leurs copies.

## V. La correction dématérialisée

### Remarques générales

On note peu d'éléments nouveaux par rapport à l'an passé, sinon que quelques collègues témoignent déjà n'avoir connu que la correction dématérialisée. 59 % des collègues s'en disent satisfaits, 24 % en souhaitent le maintien, 38 % l'estiment perfectible, contre 37 % qui la rejettent et souhaitent revenir à la correction des copies papier. 36 % témoignent de difficultés d'utilisation qu'ils estiment pédagogiquement contre-productives.

Si moins de 2 % des collègues ont vu leurs notes modifiées sans qu'ils en aient été avisés, beaucoup déplorent que la correction dématérialisée rende une telle dépossession possible. Certains disent bonifier leurs notes «*pour avoir la paix*». «*Au moins, écrit l'un d'eux, c'est moi qui le fais*».

Peu de correcteurs ont reçu des copies après la remontée des notes. Dans les très rares cas signalés, il s'agissait d'une ou deux copies. 23 % de nos collègues ont toutefois reçu des copies «*au fil de l'eau*». Certains ont découvert leur lot après avoir siégé pendant plusieurs jours dans un jury de grand oral et ont été contraints de le corriger dans la précipitation, samedi et dimanche compris.

### Les avantages de la correction dématérialisée

Près de 49 % de nos collègues jugent que la correction dématérialisée facilite leur travail de correction.

Le gain de temps et de sécurité permis par la numérisation des copies est souvent souligné. Celle-ci épargne les trajets jusqu'au centre d'examen et préserve du risque de perdre des copies. Nos collègues apprécient, de plus, le traitement automatique des notes qui les décharge du report et du calcul des moyennes. Ils estiment, en outre, que les indicateurs statistiques les aident à se situer par rapport aux autres correcteurs. Une harmonisation est ainsi possible au fil de la correction. La possibilité de télécharger les copies pour les corriger à son rythme, sans risquer de problèmes de connexion, est également appréciée.

Selon quelques collègues, la correction dématérialisée améliore aussi la qualité de leur correction. Ainsi permet-elle «*une lecture plus synthétique des copies*» qui bénéficie aux candidats : «*on est moins arrêté par ce qui ne va pas que réveillé par ce qui ne va pas trop mal dans la copie*». Au titre des avantages soulignés, on note aussi que la numérisation permet «*un brassage plus grand des copies, des classes, des centres d'examen*», ce qui rend la correction plus équitable.

Des collègues notent des améliorations par rapport à l'an passé. S'il y a encore des copies mal scannées, c'est en quantité plus négligeable. On remarque aussi qu'il est aisé de rétablir l'ordre des pages : «*Je ne comprends pas trop ceux qui grognent, car quelques copies ne sont pas scannées dans l'ordre! Ce n'est vraiment pas compliqué de les lire dans l'ordre*». La possibilité d'agrandir le texte apporte en outre un confort de lecture appréciable : «*Au début j'étais réticent, mais finalement avec l'âge on a besoin de lunettes et du coup pouvoir agrandir des copies souvent illisibles et bourrées de fautes est confortable*».

Des améliorations sont néanmoins possibles, du point de vue strictement technique (par exemple «*éviter les sauvegardes automatiques durant une entrée, pour éviter l'interruption inopinée du travail d'annotation*»), comme pédagogique («*Il faut permettre un tchat entre pairs sur*

*Santorin pour échanger sur les copies que nous avons du mal à noter, ce qui était possible l'an dernier, mais pas cette année»). Certains déplorent la piètre qualité du logiciel Santorin : «Santorin est un logiciel assez médiocre dans ses performances, c'est du "low cost".» La numérisation des copies, enfin, est jugée dispendieuse en énergie et d'un point de vue écologique : «que les élèves rédigent directement sous format numérique serait plus cohérent pour éviter le gaspillage de papier et d'énergie qu'occasionne le scan des copies».*

Certains déplorent l'absence de formation à l'outil de correction. Un collègue remarque ainsi : *«lorsqu'on voit les questions que posent les correcteurs (réorganisation des pages, ajustement des contrastes, téléchargement, etc.), il est manifeste que certains ne sont pas à l'aise avec l'outil».*

### ***Un outil préjudiciable à la correction et imposé de manière autoritaire***

Des collègues se demandent au contraire si le gain d'efficacité ne se fait pas au détriment de la qualité de la correction et par conséquent des candidats. *«L'écran tend à produire une accélération à la lecture et une perte d'attention progressive au fur et à mesure de l'avancement du travail de correction».* Beaucoup de collègues ont encore le sentiment que la copie papier est un meilleur support de correction et souhaitent en ce sens conserver la possibilité d'imprimer les copies scannées : *«la copie papier manipulable tactilement permet une lecture plus juste, ancrée dans le geste du corps», «on écrit et on pense sur papier, on lit et on pense sur papier; le reste, c'est de la saisie de données, de la mise en forme, de la correction, de la communication ».* Certains regrettent l'impossibilité de comparer les copies pour les hiérarchiser et ajuster leurs notes au fur et à mesure de la correction.

Nos collègues sont nombreux à manifester une méfiance légitime à l'encontre des capacités techniques de surveillance, sinon par l'administration du moins par l'inspection : *«ce qui ne va pas, c'est la surveillance, le verrouillage avant harmonisation, les interventions inopinées des IPR.»* Les remarques soulignant la dépossession de la souveraineté et de l'expertise du correcteur sont récurrentes : *«cela facilite les possibilités de modifications de nos notes sans que nous en soyons avisés et fait perdre du sens à la correction (en plus des délibérations de jury qui augmentent aussi possiblement les notes...)».* Cette dépossession, jugent certains, est démotivante. Beaucoup déplorent à cet égard que ce nouveau mode de correction ait été imposé autoritairement, sans que les professeurs de philosophie aient été consultés au préalable. Compte tenu de la place toujours plus envahissante que le numérique prend dans notre société, il aurait été pour le moins légitime que la profession puisse réfléchir collectivement à l'opportunité de la correction dématérialisée.

### ***Un jugement marqué par une forte ambivalence***

Les avis sont globalement plus clivés que par le passé, y compris au sein d'un même témoignage. On note beaucoup de réponses mitigées, balançant entre avantages et inconvénients pour conclure, parfois, par une sorte d'équilibre à zéro, comme ce commentaire, qui témoigne d'une ambivalence largement partagée : *«Je suis idéologiquement hostile à cette dématérialisation et à ce qu'elle implique quant à la possibilité de surveillance, mais, à mon corps défendant, je trouve cet outil assez pratique — tant qu'on nous laisse la possibilité de télécharger toutes les copies du lot.»*

L'écart générationnel est encore plus flagrant que précédemment. Il est clair que la familiarité avec les outils numériques a une incidence certaine sur le jugement que nos collègues portent sur

Santorin, selon qu'on est plus « stylo » ou plus « clavier ». Reste la déploration largement partagée d'un équipement onéreux et inégal, voire inégalitaire : *«le problème de fond reste tout de même que c'est aux enseignants de se munir de tout le matériel, le plus puissant possible, matériel voué à l'obsolescence!»*.

Comme dans le questionnaire de l'an passé, beaucoup se plaignent de l'usure visuelle et de la fatigue générée par le travail sur écran : *«la correction dématérialisée traduit un recul dans les conditions de travail, d'une part elle entraîne des dysfonctionnements chaque année et d'autre part et surtout elle nous oblige à rester devant un écran, ce qui est tout sauf un progrès.»* Ce type de propos est récurrent, mais il est aussi contrebalancé par de nombreux commentaires qui insistent, au contraire, sur l'aide apportée par l'outil informatique, comme celui de cette collègue handicapée : *«je suis incapable d'écrire plus de 10 min sans douleur. Santorin me sauve la vie»*.

Notons, enfin, que les réponses à cette partie du questionnaire sont moins nombreuses que les années précédentes, preuve, sans doute, qu'une forme de réalisme désabusé s'est installée. Nos collègues semblent considérer qu'ils ont affaire à une pratique irréversible à laquelle ils finiront par s'habituer malgré eux, à défaut de l'approuver.

**L'Appep demande :**

- que la correction dématérialisée soit rendue optionnelle;
- que les correcteurs puissent imprimer leurs copies dans leur établissement;
- des garanties sur l'usage des données;
- l'assurance qu'aucun correcteur ne travaillera sous surveillance.

## VI. Les enjeux structurels

### VI-1. L'avenir du baccalauréat

#### *Une existence résiduelle*

On imagine le soulagement des collègues à l'annonce du report en juin des épreuves de spécialité. Nombreuses sont les réponses, en effet, qui pointent avec découragement l'isolement de la philosophie avec le grand oral comme le signe d'une liquidation de l'examen final et un péril pour la philosophie : « *Pour l'heure, le bac est mort : épreuves de spé en mars, épreuves marginalisées du mois de juin* ». On cible alors « *l'organisation structurelle et calendaire* » comme ce qui doit être rectifié en priorité. Ou bien, pour parer à cette dangereuse marginalisation et pour cela seulement, on envisage en termes plus ou moins choisis la suppression de l'épreuve : « *vu comme c'est parti, foutu pour foutu, il faudrait mettre aussi la philo en contrôle continu* ».

Autre réaction, d'humeur sans doute, mais caractéristique, à la question « *comment envisagez-vous l'avenir du baccalauréat ?* » : elle serait « *rhétorique* », l'examen n'existant plus depuis longtemps, tout d'abord parce que « *le bac est bradé et [que] les élèves en sont pleinement conscients* » (thème récurrent des moyennes trop hautes), si bien que « *le baccalauréat est désormais considéré comme dû à des élèves qui ont fait l'effort de venir au lycée et de suivre/ subir des cours qui ne les intéressaient pas* ». C'est à tel point, selon tel collègue, qu'on pourrait s'orienter vers une situation où « *les meilleurs établissements finiront par proposer un diplôme d'établissement pour motiver les élèves* ». Si l'on tient à l'examen, c'est alors seulement comme « *rite de passage* », manière résiduelle d'exiger tout de même des épreuves finales.

#### *Parcoursup, le contrôle continu et le jeu des coefficients*

Dans leur grande majorité toutefois, les collègues s'efforcent de dépasser le diagnostic d'un examen déjà disparu. Ils pointent trois entraves à la persistance d'un examen digne de ce nom : la dévoration de l'année de terminale par Parcoursup, la place trop grande du contrôle continu et le jeu caricatural des coefficients.

Concernant Parcoursup, le mot de « pression » est omniprésent : pression sur les élèves, leurs familles, sur les professeurs, d'où le pronostic que « *Parcoursup va remplacer complètement le baccalauréat* ». Un collègue développe sombrement : « *Parcoursup réalise les fonctions de hiérarchisation, de sélection et de répartition des nouvelles générations avec une efficacité bien plus redoutable et bien plus satisfaisante [que l'examen] pour la perpétuation de l'ordre établi* ». Parcoursup devient ainsi « *l'enjeu majeur de l'année de Terminale* », voire le « *noyau fondamental du lycée* ». Il a en tout cas « *détrôné le bac* ».

La prise en compte du contrôle continu est antithétique avec le principe d'un examen objectif et équitable des capacités et acquis réels : « *On va vers un contrôle continu et une évaluation locale, analyse une collègue. Cela met les élèves dans une angoisse tout au long de l'année, cela accentue les phénomènes de disparités entre établissements et cela met les professeurs sous pression. Chaque note, chaque évaluation est scrutée à la loupe par les élèves, les parents et la direction* ». On travaille ainsi dans l'anxiété, elle-même redoublée par la brusquerie de l'institution dans sa production compulsive de règles et de contre-ordres : « *improvisation permanente qu'on*

*nous inflige depuis quelques années » ; « incessants changements qui n'aident pas à avoir une vision claire de l'examen ».*

Résultat : sous l'emprise, même minoritaire, du contrôle continu, le baccalauréat est paradoxalement *« énergivore et chronophage »* tout en étant *« vain »* — vain, puisque *« formalité pour les bons élèves », « il est inutile pour ceux qui ont peu travaillé : ceux qui s'y révélaient n'ont plus de seconde chance »*. Quant aux coefficients, le sentiment est souvent que *« les différences énormes de coefficients entre les épreuves encouragent les élèves à ne pas travailler certaines disciplines non seulement pour le jour du bac, mais tout au long de l'année »*. Dans le cas particulier de la philosophie, son coefficient comparé justifierait l'hypothèse que *« le grand oral s'apprête à remplacer l'épreuve de philosophie »*.

Le baccalauréat a bien un sens pourtant, beaucoup y insistent, même dans un contexte de générosité parfois abusive, ou de disparité selon les lieux, d'où une interrogation comme celle-ci : *« l'illusion, pourtant nécessaire dans une certaine mesure, de l'égalité républicaine va devoir se trouver d'autres fictions »*. Mais aussi, de façon plus terre-à-terre, alors même que la vampirisation de l'année par Parcoursup semble se justifier par la préparation au supérieur, c'est sans doute le contraire qui est vrai : *« c'est l'ancienne version [de l'année de terminale] qui prépare le mieux au supérieur »*.

## **VI—2. La place de l'enseignement de la philosophie au lycée**

### **Un enseignement marginalisé**

Presque perdues dans l'immense et sombre pessimisme des réponses ici apportées à la question *« Quel regard portez-vous sur la place de la philosophie au lycée ? »*, de rares lueurs de satisfaction se laissent entrevoir qui méritent d'être mentionnées : *« place plus essentielle dans le monde contemporain : c'est une matière dont les élèves perçoivent mieux les enjeux depuis quelques années » ; « [la philosophie] demeure, ce qui contredit tout discours sur l'utilitarisme supposé des "réformateurs" »*.

Mais ce qui se répète inlassablement, ce sont les raisons contraires. Et les images abondent, réparties sur un large spectre allant du caractère *« mineur »* de la discipline, de sa *« démonétisation »* ou de sa *« dévaluation »* au *« carnage »* qui la réduirait au statut ontiquement douteux de *« relique »* (terme qu'un collègue glose en *« reliquat poussiéreux de l'idéal de l'école républicaine »*).

L'image la plus souvent répétée est sans nul doute celle d'une *« marginalisation »*. Pour justifier ce sentiment de mise à l'écart, de relégation ou de décalage de la philosophie, plusieurs raisons sont avancées. D'abord une hétérogénéité de l'esprit de la philosophie par rapport à celui qui anime d'autres matières. Caractéristique est ici le jugement selon lequel *« la discipline acquiert un statut plus ambigu que jamais : concentrant les exigences intellectuelles et culturelles, ainsi qu'une marge de liberté pédagogique et didactique, il contraste et est en décalage avec les autres disciplines »*. On évoque également un regard pesant, parfois porté par des collègues : *« je subis davantage de mépris des collègues des autres disciplines et de sources externes que de la part des élèves qui continuent à accorder à la philosophie de l'importance, étonnamment »*. Importante aussi est l'impression d'une incompatibilité avec le sens donné socialement à l'institution scolaire : la philosophie, lit-on, est *« une survivance en contradiction totale avec les desiderata de la société, et sera par conséquent amenée soit à devenir encore davantage pipeau, soit à disparaître »*. Le rapprochement mal pensé avec les lettres, qui a donné lieu à HLP, est plusieurs

fois mentionné. Selon une collègue, *«l'introduction de la philosophie en première en HLP, couplée aux lettres, brouille les limites des deux matières et met à mal un véritable travail du concept au profit d'une sorte de culture générale mal digérée»*. C'est donc aussi que les attendus singuliers de la philosophie sont mal entendus; ce serait une matière *«trop en dehors des clous par rapport aux autres disciplines»*; elle *«fait exception, car elle n'est [enseignée] qu'en terminale, seule discipline de tronc commun à être [l'objet d'une] épreuve finale (avec le français)»*; elle est aussi *«la seule discipline sans programme identifiant des éléments de connaissance et des opérations à maîtriser en particulier»*. Une collègue — isolée dans ce jugement — semble faire reproche à la philosophie d'une place *«importante, mais encore trop présomptueuse»* — mais c'est au risque du paradoxe : *«pourquoi ne pas intégrer des heures de philosophie en lien avec les autres disciplines ? Philosophie avec les cours de français, d'histoire, de science, des heures en complément de réflexion en lien avec les autres cours, mais tout au long du lycée. Un cours spécifique n'est pas possible et se trouve être souvent détaché du reste, alors qu'il devrait être au contraire un complément»*. Notons enfin que parmi les premiers à répondre, plusieurs insistent sur la situation créée en 2023 par l'isolement de l'épreuve de philosophie passée alors que 82 % des résultats étaient connus.

### **Une place réduite par les dernières réformes**

Encore y a-t-il un confort des marges. Mais à lire les collègues, il n'est pas à la portée de la philosophie, en raison d'une position ambiguë, décrite de manière très convergente comme celle d'une discipline *«à la fois très respectée et très négligée»*. Respect douteux en effet : la philosophie *«a toujours une place symbolique très importante, mais une place réelle réduite»*. Au fond, elle est devenue *«décorative»*; c'est *«un symbole placé sur une étagère»*; une *«mascotte»*; elle *«n'existe plus que comme fétiche»*; elle se réduit à sa *«dimension récréative»*; *«folklorique»*; elle a tout au plus une *«place d'apparat»*.

Cette position d'aïeule respectable, aussi peu enviable qu'éminente, serait précisément la place où la réforme l'a mise, la valorisant en apparence seulement, ou pour de mauvaises raisons : *«loin d'être une matière "universelle", la philosophie se réduit à une épreuve mineure»*. Car sans doute, la négligence dont la philosophie fait l'objet tient-elle, au dire de plusieurs collègues, aux hautes *«capacités d'expression et de compréhension»* qu'elle présuppose — des capacités trop hautes pour trop d'élèves, surtout au regard des exigences de l'écrit, alors même que la structure de l'examen favorise la hausse des barèmes. Voici donc notre discipline devenue *«un îlot d'exigence intellectuelle sans notes gonflées»*. *«La philosophie, lit-on, a du mal à trouver sa place au lycée, car elle requiert une certaine maîtrise de la langue française que beaucoup de lycéens n'ont pas. Elle est une discipline exigeante et élitiste tout en étant dispensée à tous avec un faible coefficient. Quel objectif devons-nous donc nous fixer ? Peut-être faudrait-il des classes de niveau, ou faire de la différenciation, par exemple trois cours différents au sein d'une même classe ?»*. Sans doute aussi cette négligence tient-elle à *«la charge de travail trop lourde des élèves»*, plan sur lequel la négligence serait un lot partagé avec les autres matières.

Mais il y aurait une négligence plus principielle, dont les autres — celles par exemple qui sont induites par l'arithmétique (faiblesse souvent soulignée du coefficient inférieur à la fois au grand oral et au français) et conduisent les élèves à un moindre *«investissement»* — seraient des manifestations : la philosophie ne saurait être prise au sérieux, *«dans une institution dont la fonction émancipatrice semble plus que jamais perdue ; partant de là, elle reste un moyen de résistance à une vision réductrice de l'école et du service public qui n'a d'existence que pour servir une opération de tri social et de conditionnement du corps et des esprits»*. Difficulté,

pourtant : «*je crois qu'il est de plus en plus difficile de pouvoir jouir de cet espace de liberté dans le contexte de la réforme et de l'utilitarisme qu'elle génère chez les élèves*». C'est en ce sens surtout qu'on peut dire qu'elle a été «*faussement préservée par [une] réforme*» qui tend à la réduire à un «*verniss de culture générale*».

Notons enfin, à propos de cette approche de la philosophie qui s'est cristallisée dans la structure du lycée, qu'elle contraste, selon bien des collègues, avec le regard des élèves : «*la philosophie a toute sa place, les élèves l'aiment et en ont besoin*.» Élèves qu'il faut préserver au demeurant de la tendance à l'érudition qui envahirait l'enseignement de la philosophie sous l'influence d'HLP : il faudrait «*insister sur la problématisation, et pas sur l'érudition qui conduit beaucoup de professeurs et d'élèves à ne plus se soucier de la question posée, mais du niveau de culture de la copie ; ce qui favorise la dérive sophistique de l'enseignement (et qui explique le succès d'influenceurs sur internet prétendant se substituer aux professeurs) et des attentes lors de l'évaluation*». Il faut plutôt, note-t-on dans ce contexte, alléger les programmes. Il reste possible de penser que les élèves l'attendent, et pour de bonnes raisons.

**L'APPEP demande :**

- la remise à plat de la réforme du baccalauréat et du lycée;
- l'organisation d'une réflexion de la profession sur le système des spécialités qui met en concurrence les disciplines et sur la place de la philosophie au lycée, que la disparition de la terminale L a considérablement réduite;
  - le retour à des épreuves terminales, nationales et anonymes pour toutes les disciplines évaluées au baccalauréat;
  - en attendant, une réévaluation significative du coefficient de l'épreuve de philosophie.